

AVIS SUR LE METRO E Concertation préalable du SYTRAL

I - Le contexte

- Plan de mandat du Maire de Lyon
- Projet inscrit à l'Anneau des Sciences et au Plan de Déplacements Urbain
- Etude d'opportunité et de faisabilité menée avec 12 scénarios de création d'une ligne nouvelle (métro ou tramway) : 3 scénarios depuis Perrache, 3 depuis Gorge de Loup, 3 depuis Bellecour, 3 depuis Hôtel de Ville.

II – Le projet soumis à concertation préalable

- **Projet de 5^{ème} ligne de Métro** entre Etoile d'Alaï et le centre-ville. Mise en service prévue en 2030. Coût : 1,2 Milliards d'euros.
- **Les objectifs** : améliorer la desserte en transports en commun des communes de l'ouest lyonnais et désengorger le trafic automobile vers le centre de Lyon.
- **Les scénarios** :
 - Scénario Alaï < > Bellecour : 6 000 m d'infrastructures en tunnel, avec 5 ou 6 stations. Nouvelle ligne en correspondance avec les lignes de métro A et D.
 - Scénario Alaï < > Hôtel de Ville : 6 600 m d'infrastructures en tunnel, avec 6 ou 7 stations. Nouvelle ligne en correspondance avec les lignes de métro A et C.

II – Proposition d'avis de la Commission aménagement du Territoire

- La construction d'une nouvelle ligne de Métro selon le tracé présenté ne répond pas à la problématique des Zones d'activités et Techlid qui représente près de 27.000 emplois.
- L'urgence de la situation de l'Est lyonnais mériterait d'être traitée prioritairement par des investissements sur des modes de transport en commun lourds.
- Par ailleurs, le rapport Bénéfice/Investissement paraît discutable sans autre élément sur les impacts économiques attendus : le Métro E est conçu pour 60.000 voyages /jour pour 1 à 1,2 Mds € soit la totalité du budget annuel actuel du Sytral.
- Les impacts et fonctionnalités sur le réseau TCU/RER ne sont pas évoqués, or il aurait été utile de disposer de ces éléments. Aucun scénario de raccordement à Part Dieu n'a été étudié par exemple. Les alternatives éventuelles avec des investissements sur les 3 branches ferroviaires de l'Ouest lyonnais et une liaison Est-Ouest (lien Part Dieu - Aéroport) ne sont pas présentées. Enfin, des précisions auraient été utiles sur les parcs relais interconnectés aux TC.
- La CCILM exprime l'exigence d'une vision d'ensemble des mobilités et la nécessité de se projeter sur des impératifs d'une Métropole de taille européenne. En d'autres mots, les fluidités de circulation ne sont pas encore abordées avec une réflexion d'ensemble, prenant en compte le degré d'urgence des difficultés rencontrées par certaines catégories d'usagers et/ou certains territoires.

III - Conclusion et suite à donner :

Il vous est proposé de bien vouloir valider la proposition d'avis de la Commission aménagement du territoire et infrastructures en vue d'une présentation à l'AG du 29 avril. L'avis sera transmis avant le 6 mai, date de clôture de la concertation préalable.